

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/ 2012

L'an deux mil douze et le trente novembre à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Joseph RAMPAL, Christophe GUIOL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Marthe AMBROSIONI, Laurent BALZIO, Martine FAYAUBOST, Frédéric GODANO, Michèle TICOT, Vincent VAGH, Christian ZIEGLER

Absent ayant donné procuration : néant

Absents : Jérôme AVANOTTO, David TRAINÉAU

Secrétaire de séance : Elisabeth SZIKLAI

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Monsieur Joseph Rampal ne souhaitant pas prendre part au vote, se retire.

Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'enquête publique le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 18 août 2012. Il précise qu'il s'agit de modifications mineures ou de recommandations et que toutes ces modifications sont prises en compte et effectuées dans le dossier présenté.

Le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (10 voix) d'approuver le plan local d'urbanisme.

Le PLU sera opposable après accomplissement de toutes les formalités réglementaires.

PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « LEÏ DROLE » CRECHE HALTE GARDERIE.

Le Maire expose les échanges entre les membres de l'Association de la Crèche qui ont fait part à la Mairie des difficultés financières rencontrées par la structure. Plusieurs réunions ont suivi pour analyser les bilans financiers et les besoins à couvrir, notamment un fonds de roulement de trésorerie insuffisant. L'association sollicite une aide complémentaire de 8000€ pour équilibrer son budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité des membres présents de voter une participation financière de 8000€, dans le cadre du contrat enfance et jeunesse que la commune a conclu avec l'association LEÏ DRÔLE et la CAF du Var.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU JUMELAGE DE VILLECROZE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500€ à l'association du Jumelage pour l'organisation et la coordination de l'apéritif des associations de Villecroze qui s'est déroulé le 17 Novembre 2012 à la salle des associations. Voté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU CACS

Madame Elisabeth SZIKLAI, adjointe, expose au Conseil Municipal que le CACS (Centre d'Animation Culturel et Sportif de Villecroze) a demandé l'installation d'une ligne téléphonique à Orange dans le local municipal qu'il occupe pour son activité informatique. Cette installation a généré des frais de raccordement que la mairie s'est engagée à régler pour un montant de 207€. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de voter une subvention exceptionnelle de 207€ au CACS permettant le règlement de cette dépense par l'association.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DES ALARMES

Le Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour acheter un nouveau logiciel pour les centrales des alarmes de la mairie et du centre technique municipal pour un montant de 1.106,67€ HT soit 1323,57€ TTC. Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

Après exposé de monsieur Rampal, adjoint aux finances le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n° 2 – Budget Eau – Assainissement 6 700.00 €

Décision modificative n° 3 – Budget de la Commune section de Fonctionnement 13.707€

Décision modificative n° 4 – Budget de la Commune Investissement 45 682.79 €

CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire fait un exposé sur les dernières réunions de travail qui se sont tenues à Aups avec les maires des communes du périmètre de la future intercommunalité. Il remet un exemplaire des statuts à chaque conseiller et en donne lecture.

Le Conseil municipal

1 – émet un AVIS FAVORABLE SANS RESERVE à l'arrêté préfectoral n° 14/2012 du 27 septembre 2012 fixant le périmètre de la Communauté de Communes qui regroupe les communes AIGUINES, ARTIGNOSC, AUPS, BAUDINARD, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR VERIGNON, VILLECROZE avec demande de prise d'effet **au 1^{er} Janvier 2013**.

2 - la Communauté de Communes ainsi constituée prendra la dénomination de « **COMMUNAUTE DE COMMUNES LGV (Lac et Gorges du Verdon)** ».

3 - Le siège de la Communauté de Communes est fixée **Place Bidouré – 83630 AUPS**

4 - la Commune de VILLECROZE s'associe aux communes d'AIGUINES, ARTIGNOSC, AUPS, BAUDINARD, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR ET VERIGNON, dans les conditions fixées par les statuts.

5 - En application de l'article L.5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes exercera de plein droit en lieu et place des Communes membres, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire :

Élaboration, approbation, suivi et révision d'un SCOT garantissant le développement harmonieux de chaque commune.

Constitution de réserves foncières à des fins d'aménagement d'intérêt communautaire.

Études de marché afin d'assurer des prestations d'intérêt communautaire.

Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

Tourisme : Promotion du territoire.

En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique et d'intérêt communautaire.

Les zones d'activités existantes à la création de la Communauté de Communes restent du ressort des communes.

Elle exercera dans les mêmes conditions **des compétences optionnelles** relevant d'au moins un des groupes suivants :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre la Communauté de Communes se substituera de plein droit aux communes membres du SIVOM du Haut Var.

Gestion du PIDAF.

Instruction des dossiers de réalisation et contrôle de l'assainissement autonome avec le SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif).

Politique du logement et du cadre de vie

Étude sur l'ensemble de la Communauté de Communes des possibilités de logement par les communes.

Culture : promotion des manifestations proposées par les communes.

Action sociale d'intérêt communautaire

Fonctionnement et gestion des initiatives pour la petite enfance avec contractualisation possible avec les communes et les associations.

Maison médicale d'intérêt communautaire.

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes en partenariat avec la Mission Locale et la plateforme de formation.

6 - Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret de **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants** qui siégeront à la Communauté de Communes LGV (Lac et Gorges du Verdon) :

Sont élus membres titulaires Rolland BALBIS, Maire, Christophe GUIOL, Adjoint au maire, Frédéric GODANO, Conseiller Municipal.

Madame Martine FAYAUBOST devant partir, donne procuration pour la suite de la réunion à madame Elisabeth SZIKLAI, pour voter à sa place. Elle précise être candidate en qualité de membre délégué suppléant.

Sont élus membres suppléants Joseph RAMPAL, Adjoint au maire, Martine FAYAUBOST, Conseillère Municipale, Laurent BALZIO, Conseiller Municipal.

7- La fiscalité adoptée par la communauté de communes LGV (Lac et Gorges du Verdon) est une fiscalité additionnelle.

ENGAGEMENT AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L'ARGENS

Le maire fait part aux conseillers de la démarche engagée par le Préfet et le Président du Conseil Général qui vise à mettre en place un plan d'actions de prévention des inondations du bassin de l'Argens avec l'ensemble des Communes afin de bénéficier notamment du soutien financier de l'Etat.
Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de contribuer activement à la démarche de PAPI d'intention du bassin de l'Argens et de nommer Rolland BALBIS, Maire, qui participera au comité de pilotage du PAPI.

ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Le Maire expose que l'Académie Musicale a souhaité participer financièrement aux travaux d'installation de vidéo protection du Parking du pré des pauvres, réalisés par la Commune et a fait savoir par courrier du 26 novembre 2012 qu'elle s'engageait à verser une subvention de 2.200€ à la Commune pour cette opération. Le conseil accepte bien volontiers cette participation et adressera un courrier de remerciements.

SOLLICITATION D'UN SOUTIEN FINANCIER A UN PROJET LEADER

La Chambre d'Agriculture du Var souhaite porter un projet de développement économique via une filière agricole, intitulé « Elaboration d'une stratégie de consolidation et de développement pour la figue blanche de Salernes et mise en œuvre opérationnelle »

Le Président du GAL Confluences autour du Verdon s'associe au Président de la Chambre d'Agriculture du Var pour solliciter la participation de la commune de Villecroze à hauteur de 500.00€ pour un montant total de 25 000.00€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de voter une subvention de 500€

CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET DE VILLECROZE

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les informations et pièces relatives aux modalités de renouvellement de l'adhésion de la Commune au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC). Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents. La participation financière sera inscrite au budget.

AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMIELECVAR – ANNEE 2011

Le maire présente à son assemblée délibérante le rapport d'activité du SYMIELECVAR destiné à l'information des usagers. Ce rapport précise principalement les missions, les comptes, le fonctionnement, l'information et la communication du Symielecvar, Le conseil municipal prend acte

ECOLE PRIMAIRE : PROJET PEDAGOGIQUE

Vincent VAGH présente le projet scolaire proposé par les enseignantes pour l'année 2012/2013 Ce projet s'articule autour de l'éducation à la citoyenneté. Dans le domaine des arts visuels il s'agira de concevoir et réaliser une fresque murale en céramique. Ce projet s'adresse à tous les enfants scolarisés.

Celui-ci s'inscrit dans le budget prévisionnel que la commune a voté pour l'école et vient remplacer une classe verte et certains transports en bus.

MODIFICATION DU TARIF DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DURANT LES TRAVAUX DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE

Le maire rappelle qu'il a été décidé de déplacer les forains du marché hebdomadaire du jeudi matin vers le parking du « pré de Fine » en raison des travaux de rénovation de la place Général de Gaulle. Les travaux vont durer vraisemblablement jusqu'à la fin du mois de mai 2013.

Il propose au conseil municipal de pratiquer un demi-tarif du droit de place durant pour la durée de leur installation provisoire au parking du pré de Fine.

Le Conseil vote le demi-tarif à 7 voix pour. 4 conseillers proposent la gratuité.

Dès que les forains seront autorisés à réintégrer la Place Général de Gaulle, le tarif plein sera de nouveau appliqué par le régisseur des droits de place.

ADHESION COMMUNE DES SALLES-SUR-VERDON AU SIVOM DU HAUT VAR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune des Salles-sur-Verdon a émis le souhait d'adhérer au SIVOM du Haut Var. Le comité syndical du SIVOM du Haut Var a émis un avis favorable à cette demande le 14 novembre 2012. Il est demandé aux Conseils Municipaux des 11 communes formant le SIVOM du Haut Var d'entériner cet avis.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents cette demande d'adhésion.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS DE REALISATION

Travaux Place Général de Gaulle : Les travaux se déroulent actuellement sur le haut de la Place avec remplacement de la canalisation eau. Priorité est donnée à la réfection des trottoirs pour faciliter les entrées des maisons. La Fontaine recule vers l'école mais reste à la même place.

Vidéo protection : Les travaux sont pratiquement terminés, les réglages et essais des caméras sont en cours

Olives : Il est décidé que la cueillette des olives sur les terrains communaux sera faite par les agents techniques. L'huile sera donnée à la cantine.

Carte d'achat : Monsieur Rampal informe de la mise que ce système de paiement sera mis en place courant 2013 et permettra aux Villecroziens, via leur carte bancaire d'effectuer les règlements. Possibilité également d'un prélèvement automatique pour le paiement de la cantine et de paiements en ligne.

Opération tranquillité « Seniors » Opération tranquillité « Vacances »

Le Maire informe les élus de la proposition faite par Monsieur Louasse, service de la Police Municipale qui vise à programmer des tournées de surveillance lors des absences des administrés en relation avec les services de gendarmerie. A l'étude.

Elisabeth Sziklai informe les élus que le centre Communal d'Action Sociale de Villecroze à acquis un studio meublé de 40 M2 dans l'immeuble le « Gardenia » rue Roger Maurice.

Le maire fait part aux conseillers de son souhait de rendre un hommage à Monsieur Carlini qui a acheté sous sa mandature le Bâtiment de la Souvenance. Il propose de baptiser la salle du conseil municipal « Salle Georges CARLINI » et d'en organiser la cérémonie au Printemps prochain. Unaniment le conseil est d'accord.

La séance est levée à 20h10